



## SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.  
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex  
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)

### Compte-rendu de la CAPD du 13/03/2017

#### Allègement de service / Aménagement de service

**71 collègues ont déposé un dossier et seulement 21 collègues ont obtenu un allègement de service. Malgré nos interventions pour de nombreux dossiers le DASEN n'a accordé aucun allègement supplémentaire.**

**Au final la DSDEN 93 n'utilise que 5 postes pour autoriser des allègements de service, ce qui réduit le volume de moitié par rapport aux autres années.**

*Si vous êtes dans cette situation de refus nous vous invitons à :*

- *demander un rendez-vous auprès des médecins de prévention,*
- *faire un recours auprès du DASEN (modèle sur notre site).*

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle en fonction de l'état de santé et de l'âge. L'examen du dossier est fait par les médecins et assistantes sociales. L'allègement porte au maximum sur le tiers du service (durée total de l'année scolaire ou inférieure), le renouvellement n'est pas automatique et peut être accordé sur une période dégressive. L'objectif de l'administration est de maintenir l'agent sur son poste. Les élues du SNUipp 93 ont interpellé le DASEN sur la mise en œuvre difficile des allègements accordés en cours d'année.

Les aménagements sont très variés : allègement des services de récréation, mobiliers adaptés ...

Pour l'obtention de mobilier permettant l'adaptation du poste de travail, les délais sont beaucoup trop longs (DSDEN, Rectorat...) : la mise en œuvre doit être beaucoup plus rapide sur le terrain.

#### Bonification pour le mouvement intra 2017

**143 collègues ont formulé une demande, 57 collègues bénéficient d'une des bonifications.**

L'étude des priorités médicales ou sociales ont abouti en fonction de la situation, à une des bonifications suivantes :

- 25 points pour les personnels relevant de la BOE\*, (justificatifs valides à l'appui) et d'une situation médicale d'exceptionnelle gravité (constatée par les médecins de prévention).
- 15 points pour les personnels relevant de la BOE (justificatifs valides à l'appui).
- 10 points pour ceux relevant d'une situation médicale (constatée par les médecins de prévention) ou sociale grave (constatée par les assistantes sociales).
- aucun pour ceux qui ne relèvent pas de ces situations.

\* BOE : bénéficiaire de l'obligation d'emploi

#### Recours temps partiel, disponibilité, détachement

Les réponses et les recours concernant les temps partiels, disponibilités et détachements sont prévus pendant les vacances de printemps. Les élues du SNUipp 93 ont demandé aux services de la DSDEN de décaler les dates des dépôts des recours prévues initialement du 10 au 14 avril à la période du 18 avril au 20 avril.

Nous sommes toujours en attente de la réponse à ce jour.

#### Les élues SNUipp-FSU 93 à la CAPD

##### 5 titulaires - 5 suppléantes :

Rachel, SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA, Brigitte POMMIER, Nathalie PANIER, Stéphanie FOUILHOUX, Frédérique BLOT, Véronique SZCZEBARA, Stéphanie LIOTE.